



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent dix-neuvième session

Rome, 16-20 mai 2016

**Examen du cadre stratégique de la FAO et élaboration du Plan à moyen
terme 2018-2021 - priorités régionales**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur, Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +39 (06) 570-55324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mp778

Résumé

- L'examen quadriennal du Cadre stratégique de la FAO et l'élaboration d'un nouveau Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 se feront en 2016 par l'intermédiaire des conférences régionales et des comités techniques, et les conclusions qui en découleront seront présentées au Conseil et à la Conférence dans la première moitié de 2017 afin qu'ils les approuvent. Fondé sur les documents et les résultats des travaux des conférences régionales de 2016, le présent document fournit une synthèse des tendances, des enjeux et des priorités à l'échelle régionale, pour examen par le Comité du Programme.
- Les organes directeurs de la FAO ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité dans la direction stratégique de l'Organisation, en vue de réaliser pleinement l'impact du Cadre stratégique révisé. Les futurs travaux de l'Organisation s'articuleront autour de quatre grandes évolutions mondiales: (i) les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le Programme d'action d'Addis-Abeba qui établit le cadre requis pour mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre; (ii) l'Accord de Paris adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21); (iii) la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action pour la nutrition; et (iv) le Sommet mondial de 2016 sur l'aide humanitaire qui se tiendra les 23 et 24 mai 2016.
- Une synthèse des documents et des rapports des conférences régionales a été réalisée, et huit tendances et défis récurrents s'en dégagent: l'emploi des jeunes; l'urbanisation; la migration et les populations déplacées; l'innovation et la technologie; le développement des chaînes de valeur et le commerce; les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes; les données, informations et statistiques permettant d'élaborer des politiques et d'assurer un suivi à partir d'éléments factuels; et le renforcement de la résilience des populations vulnérables.
- Les conférences régionales ont souligné qu'il fallait inscrire les orientations stratégiques de l'Organisation dans une continuité, apprécié la cohérence entre les objectifs stratégiques de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD), et exhorté l'Organisation à continuer d'axer la mise en œuvre de son programme de travail sur les priorités des pays. Les débats ont en grande part été structurés autour des priorités telles qu'elles apparaissent dans les initiatives régionales, ils ont également traité des dernières évolutions mondiales et régionales ainsi que des questions nouvelles.

Orientations que le Comité du Programme est invité à donner

Les tendances et les enjeux communs identifiés par les conférences régionales dans le contexte des grandes évolutions mondiales seront pris en compte pour l'examen de chaque objectif stratégique, et en particulier leurs résultantes, leurs produits et leurs indicateurs. Ils seront associés aux priorités régionales exprimées, ce qui contribuera à affiner le cadre de résultats de la FAO et permettra de veiller à ce que les spécificités et les priorités régionales soient bien prises en compte, de manière à apporter une réponse efficace aux priorités régionales et nationales au sein du Programme de travail de l'Organisation dans les années à venir.

Le Comité du Programme est invité à:

- a) prendre note des principaux moteurs de changement – à savoir, les évolutions mondiales et les tendances et les enjeux régionaux - et à formuler toutes les observations qu'il jugera utiles;

- b) prendre note des priorités régionales exprimées;
- c) fournir des avis quant aux implications des principaux moteurs et changements et des priorités régionales, et en particulier les indicateurs des ODD utilisés pour l'examen du Cadre stratégique et l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021.

I. Introduction

1. L'examen quadriennal du Cadre stratégique de la FAO et l'élaboration d'un nouveau Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 se feront en 2016 par l'intermédiaire des conférences régionales et des comités techniques, et seront présentés au Conseil et à la Conférence dans la première moitié de 2017 afin qu'ils les approuvent. On trouvera à l'*annexe 1* le calendrier de l'examen du Cadre stratégique et de l'élaboration du PMT 2018-2021, avec ses étapes principales.

2. Conformément aux trois premières étapes, au cours de leurs sessions ordinaires de la période allant de mars à mai 2016, les conférences régionales ont examiné les résultats et les priorités régionales et donné des avis en la matière. À cet égard, chaque conférence régionale a examiné: a) les résultats obtenus en 2014-2015 au titre du Programme de travail, y compris les initiatives régionales, et b) les priorités régionales pour les travaux de la FAO en 2016-2017 et 2018-2021, au regard des grandes évolutions et tendances de la région. Les avis des conférences régionales éclaireront l'examen du Cadre stratégique de la FAO et contribueront à l'élaboration d'un nouveau PMT 2018-2021.

3. Le présent document constitue les quatrième et cinquième étapes du processus d'examen et fournit une synthèse des tendances, enjeux et priorités régionales fondée sur les documents et les résultats des conférences régionales au Comité du Programme, pour examen. Au moment de l'établissement de ce document (mi-avril), les conférences régionales pour l'Europe et le Proche-Orient ne s'étaient pas encore tenues, par conséquent le présent document s'appuie uniquement sur les documents et les rapports des conférences régionales pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹. On trouvera des extraits des rapports des conférences régionales et un résumé des grandes tendances et des enjeux majeurs identifiés dans ces régions à l'*Annexe 3* (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes); il en ira de même pour l'Europe et l'Asie centrale (*annexe 4*) et le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (*annexe 5*) après la tenue des conférences régionales respectives pendant la première moitié du mois de mai. En outre, le rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord n'étant pas disponible au moment de l'établissement du présent document, il fera l'objet d'un résumé à l'*annexe 6* après sa réception.

4. Dans ce contexte, le présent document fournit des informations sur les éléments qui éclaireront l'examen du Cadre stratégique et contribueront à l'élaboration du PMT 2018-2021, et il est structuré comme suit:

- Section II – Évolutions mondiales et tendances et enjeux régionaux
- Section III – Résumé des priorités régionales
- Section IV – Conclusions et indications demandées au Comité

II. Évolutions mondiales et tendances et enjeux régionaux

5. Les organes directeurs de la FAO ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité dans la direction stratégique de l'Organisation, en vue de réaliser pleinement l'impact du Cadre stratégique révisé. Les évolutions mondiales et les nouvelles tendances mises en avant dans le

¹ ARC/16/REP (2017/14), APRC/16/REP (2017/15), LARC/16/REP (C 2017/17).

PMT 2014-2017 (déjà examiné)² demeurent d'actualité pour toutes les régions, avec des manifestations régionales spécifiques. Plusieurs évolutions mondiales importantes se sont fait jour en 2015-2016. Comme on va le voir dans le résumé ci-après, les évolutions mondiales et les nouvelles tendances récentes ont des répercussions sur les travaux de la FAO et il convient de les prendre en compte dans le cadre de l'examen stratégique et du processus de planification à moyen terme.

A. Évolutions mondiales récentes

6. Les futurs travaux de l'Organisation s'articuleront autour de quatre grandes évolutions mondiales: i) les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le Programme d'action d'Addis-Abeba qui établit le cadre requis pour mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre; ii) l'Accord de Paris adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21); iii) la CIN2 et la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action pour la nutrition; et iv) le Sommet mondial de 2016 sur l'aide humanitaire qui se tiendra les 23 et 24 mai 2016.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ODD

7. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un engagement historique en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et de réponse au changement climatique; il s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) interconnectés, eu égard au fait qu'il n'est pas possible de s'attaquer séparément aux problèmes liés à l'alimentation, aux moyens d'existence et à la gestion des ressources naturelles. Dans ses grandes lignes, le Cadre stratégique de la FAO est conforme aux ODD et favorise une approche intégrée de la lutte contre la pauvreté et la faim et de la gestion durable des ressources naturelles. En décembre 2015, la cent cinquante-troisième session du Conseil de la FAO s'est félicitée de cette conformité et a noté qu'il serait possible de faire preuve d'encore plus de cohérence dans l'élaboration du PMT 2018-2021.

8. De nombreux pays et régions se sont déjà engagés pour en finir avec la faim: en 2014, des chefs d'État africains se sont engagés à éradiquer la faim sur leur continent d'ici à 2025 en adoptant la Déclaration de Malabo, et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé le Plan pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'éradication de la faim 2025 et réaffirmé ses engagements antérieurs. D'autres régions et d'autres pays sont aussi en voie de prendre des engagements de même type. Les indicateurs qui permettent de mesurer et de suivre les réalisations et de rendre compte des progrès accomplis contribueront à faire des ODD et des cibles connexes de puissants outils de gestion, de manière à aider les pays à élaborer des politiques et à affecter des ressources.

9. Afin de veiller à la responsabilité mutuelle de toutes les parties prenantes, le Programme à l'horizon 2030 réclame une vaste expansion de tout le cadre de rapport et de suivi, assorti d'un processus de suivi et d'examen mené par les pays dont l'aboutissement est le Forum politique de haut niveau. En mars 2016, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé un cadre mondial d'indicateurs qui servira de base pratique, et 230 indicateurs spécifiques ont été proposés. Chaque indicateur mondial dépendra d'une «organisation garante» qui devra: i) contribuer au renforcement des capacités statistiques; ii) recueillir des données auprès de sources nationales; iii) fournir le canevas descriptif du rapport annuel sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD devant être élaboré par le Secrétariat de l'ONU; et iv) travailler à de nouvelles améliorations méthodologiques. Les organisations garantes assureront la coordination avec d'autres organismes et parties prenantes désireux de contribuer à l'élaboration des indicateurs. Ainsi, il a été demandé à la FAO d'être la garante de 20 indicateurs, et de contribuer à cinq d'entre eux,

10. et on s'attend à ce que les partenariats, et en particulier ceux avec le secteur public, jouent un rôle plus important au titre du Programme à l'horizon 2030, permettant l'action coordonnée de multiples parties prenantes à l'heure de gérer la nature intégrée, indivisible et interconnectée des ODD. Dans le cadre du Programme à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, les

² C 2015/3, paragraphes 3 à 21.

partenariats devraient être déterminants pour faciliter l'accès des pays à des moyens de mise en œuvre, y compris des financements et des investissements, l'accès aux marchés et aux technologies, le renforcement des capacités et l'appui à l'élaboration de politiques. Les institutions des Nations Unies seront amenées à jouer un rôle privilégié: fournir des règles et des normes convenues au niveau intergouvernemental et faciliter leur respect, assurer le suivi des engagements pris et des résultats obtenus et favoriser le développement institutionnel en qualité de facilitateurs neutres et fiables.

Accord de Paris sur le changement climatique

11. En juin 2015, la Conférence de la FAO a souligné que le changement climatique menaçait de plus en plus la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial. L'impact croissant du changement climatique est l'une des tendances mondiales recensées lors du processus de réflexion stratégique qui a accompagné l'examen du cadre stratégique 2012-2013; cette tendance a également été soulignée lors de l'examen du Plan à moyen terme 2014-2017 de la FAO et de l'élaboration du PTB 2016-2017. Le changement climatique est un domaine d'activité auquel la FAO accordera une très grande priorité au cours des années à venir. Afin de garantir la qualité et la cohérence de l'action de l'Organisation en la matière, le changement climatique est devenu un thème transversal et une résultante de l'objectif 6 dans le Plan de travail et budget (PTB) 2016-2017.

12. En décembre 2015, l'Accord de Paris sur l'action climatique de l'après-2020, qui est appelé à faire date, a été adopté par la Conférence des parties à sa vingt et unième session (COP21). Plus de 90 pour cent des pays ayant présenté des contributions prévues déterminées au niveau national à l'attention des négociations de la COP21 considéraient l'agriculture comme l'un des secteurs à prendre en compte pour s'adapter aux effets du changement climatique ou en atténuer les effets. Avec la signature de l'Accord de Paris à New York le 22 avril, ces contributions prévues déterminées sur le plan national sont devenues contraignantes. À l'heure de mettre ces contributions en œuvre, il sera essentiel d'orienter les financements de l'action climatique vers des investissements dans l'alimentation et l'agriculture.

13. La FAO élabore actuellement une stratégie et un plan d'action institutionnels en matière de changement climatique³ qui couvrent les cinq objectifs stratégiques et intègrent les priorités régionales et nationales. Cette stratégie guidera les activités de la FAO et en renforcera l'impact en ceci qu'elle favorisera la cohérence des interventions, qu'elle apportera des éclaircissements quant au rôle de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans le domaine qui va du développement à la réduction des risques de catastrophe et qu'elle favorisera des mécanismes et approches clairs visant à intégrer la question du changement climatique dans les programmes de la FAO relatifs aux objectifs stratégiques.

CIN2 et cadre d'action

14. En adoptant la Déclaration de Rome sur la nutrition⁴ et le Cadre d'action pour la nutrition⁵ à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, les dirigeants des pays du monde se sont de nouveau engagés à définir et à mettre en œuvre des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires afin de garantir à tous un régime alimentaire nutritif.

15. La Déclaration de Rome sur la nutrition prend acte des problèmes multiples que pose la malnutrition dans la perspective d'un développement inclusif et durable, et en matière de santé. Elle présente une vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. Le Cadre d'action énonce un ensemble d'options et de stratégies, sous la forme de 60 mesures recommandées, qui indiquent la marche à suivre pour concrétiser les engagements inscrits dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Directement dans le sillage de la CIN2, la nutrition a été incluse en tant que thème transversal et est devenue une résultante de l'objectif 6 du PTB 2016-2017.

³ On trouvera une feuille de route de la stratégie de la FAO en matière de changement climatique dans le document PC 119/4.

⁴ <http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>.

⁵ <http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf>.

16. Le 1^{er} avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que la période allant de 2016 à 2025 serait une Décennie d'action en faveur de la nutrition. La résolution relative à la Décennie d'action en faveur de la nutrition reconnaît qu'il est nécessaire d'en finir avec la faim et de prévenir toutes les formes de malnutrition de par le monde en fournissant un cadre qui permettra à un grand nombre d'acteurs de travailler ensemble pour faire face à ces problèmes et à d'autres questions urgentes liées à la nutrition. La FAO et l'OMS mèneront la mise en œuvre de la Décennie d'action en faveur de la nutrition, en collaboration avec les organisations des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

17. La Décennie d'action en faveur de la nutrition a pour but de faciliter la mise en œuvre des mesures recommandées qui figurent dans le Plan d'action et visent à réaliser les objectifs mondiaux en matière de maladies non transmissibles liées à la nutrition et au régime alimentaire. La FAO et l'OMS inviteront leur membres, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations et plateformes internationales ainsi que des acteurs non étatiques à contribuer à la réalisation des visées de la Décennie d'action en faveur de la nutrition en prenant des engagements concrets.

Sommet mondial sur l'aide humanitaire

18. Dans un contexte qui voit augmenter à vive allure le nombre de personnes vulnérables et «à risque» affectées par les catastrophes dues à l'activité de l'homme ou à des causes naturelles, et avec un manque croissant de ressources permettant de répondre aux besoins de ces populations, le Sommet mondial sur l'aide humanitaire se tiendra à Istanbul les 23 et 24 mai 2016, autour d'un programme dont les grandes lignes visent une refonte et une relance du système mondial d'aide humanitaire. Le Sommet est étroitement lié à la fois aux initiatives passées et à venir en matière d'aide humanitaire, y compris les accords conclus en 2015, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique, ainsi que des initiatives lancées en 2016, comme le Forum politique de haut niveau, l'Assemblée plénière de haut niveau sur les réfugiés et les migrants et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Étant donné que ces initiatives sont interdépendantes, il va de soi que le système des Nations Unies a besoin de s'affranchir des structures traditionnelles, de coordonner ses travaux entre les différents mandats et secteurs et de transcender les frontières institutionnelles, en particulier en résolvant les problèmes qui divisent les activités humanitaires et les travaux de développement.

19. La paix, la sécurité et les droits de l'homme doivent également faire partie de ces efforts d'intégration. Il est de plus en plus admis que toutes les composantes du système des Nations Unies doivent y mettre du leur, à la fois directement et indirectement, de manière à favoriser la paix et prévenir les conflits, compte tenu de la nature et de la portée différentes du mandat et des travaux de chaque organisation. Pour assurer l'alerte rapide, la prévention et le règlement des différends, il convient de mieux dégager les priorités et de s'investir davantage dans la tâche collective. Les conflits et la violence interrompent la production alimentaire et les activités agricoles, réduisent les stocks alimentaires, aggravent la faim et exacerbent la malnutrition. La FAO a un rôle essentiel à jouer en la matière et élabore actuellement une politique de maintien de la paix qui prendra tous ces éléments en compte.

B. Tendances et enjeux régionaux clés

20. Tout comme les tendances et les enjeux spécifiques à telle ou telle région, les évolutions mondiales citées précédemment ont des répercussions diverses sur le plan régional. Afin d'intégrer efficacement les spécificités régionales dans le processus d'examen du Cadre stratégique et d'élaboration du PMT 2018-2021, un examen régional stratégique a été effectué dans chaque région en 2015, dans l'objectif d'identifier les problèmes spécifiques à la région et les domaines de travail prioritaires de la FAO pour l'avenir. Une synthèse des tendances et des enjeux clés a été présentée à chacune des conférences régionales et a servi de point de départ à des débats sur les domaines de travail prioritaires pour les travaux de l'Organisation dans la région. Les tendances et les enjeux régionaux, ainsi que les priorités exprimées pendant chacune des conférences régionales, sont rassemblés aux *annexes 3 à 6*, et on trouvera ci-après une synthèse des tendances et des enjeux correspondant à huit thèmes récurrents.

Emploi des jeunes

21. Alors que sur Terre, le nombre de jeunes a augmenté de 185 millions entre 1991 et 2014, la participation des jeunes à la force de travail a décliné, principalement en raison de leur plus grande scolarisation dans les secteurs de l'éducation secondaire et tertiaire⁶. Cependant, une large proportion de jeunes sont sans activité. En 2014, le taux de chômage des jeunes enregistrait son taux le plus élevé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, à 28,22 et 30,5 pour cent respectivement, alors qu'il connaissait son taux le plus bas en Asie du Sud, à 9,9 pour cent et en Asie de l'Est, à 10,6 pour cent. Le chômage à long terme était également préoccupant dans les pays à faible revenu. En 2014, les chiffres du chômage à long terme pour les jeunes d'Afrique subsaharienne se montaient à 48,1 pour cent, et ils culminaient à 60,6 pour cent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord⁷.

22. Fournir des possibilités d'emploi décent et remédier aux vulnérabilités des jeunes déjà employés pose de gros problèmes, en particulier dans le secteur agricole et dans les secteurs connexes, où la majorité des jeunes ruraux sont employés. Les jeunes ruraux travaillent souvent dans l'économie informelle, en tant que travailleurs familiaux non rémunérés, agriculteurs de subsistance, microentrepreneurs à domicile ou travailleurs non qualifiés, et sont rarement pris en compte de manière officielle. En général, ils touchent des salaires modestes, s'acquittent de tâches occasionnelles ou saisonnières et sont souvent confrontés à des conditions de travail peu sûres, voire exploités, ce qui contraint un grand nombre d'entre eux à migrer vers les zones urbaines. Si l'on veut amener les jeunes à renouer avec des activités agricoles, il est nécessaire de remédier aux nombreux problèmes qu'ils rencontrent quand ils essaient de gagner leur vie dans ce secteur, notamment le manque d'accès au renforcement des compétences et à l'éducation, l'accès limité aux ressources comme la terre, et leur faible implication dans les processus de prise de décision. En outre, les jeunes ruraux sont généralement exclus des institutions qui fournissent un accès à des services financiers – comme le crédit, l'épargne et l'assurance – ce qui entrave encore davantage leur capacité de participer aux activités du secteur.

23. Pour remédier aux problèmes du chômage et du sous-emploi des jeunes, il est essentiel de mettre en place un environnement favorable qui permettra aux jeunes femmes et aux jeunes gens de prospérer et de tirer parti des possibilités d'emploi rural actuelles et à venir. En la matière, les domaines d'action prioritaires sont l'identification des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes ruraux qui souhaitent accéder à un emploi décent, et l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies qui ciblent plus efficacement cette population; il s'agira, notamment de renforcer leurs compétences par le biais de formations éducatives et professionnelles, de leur faciliter l'accès à la terre, au crédit et aux services d'aide au développement des entreprises, ainsi que d'améliorer les conditions d'emploi dans le secteur agricole et l'économie rurale.

Urbanisation

24. Depuis 2008, la majorité de la population mondiale vit dans des zones urbaines, et cette rapide urbanisation devrait se poursuivre. Le nombre de personnes qui vivent dans les zones urbaines se monte actuellement à 3,8 milliards et devrait atteindre 6,3 milliards (soit 66 pour cent de la population mondiale) d'ici à 2050⁸. Près de 90 pour cent de cette augmentation concernera les pays à revenu faible ou intermédiaire d'Asie et d'Afrique. Quant au nombre de personnes vivant dans les zones rurales, il devrait décroître et passer de 3,4 milliards en 2014 à 3,2 milliards d'ici à 2050; la majeure partie de cette population vivra en Asie et en Afrique.

25. Outre une nouvelle configuration spatiale, l'urbanisation et la migration des populations rurales vers les villes font apparaître des possibilités mais aussi des défis inédits en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales. Avec une meilleure prise en charge des services de base et de la densité des infrastructures, il serait possible d'améliorer à la fois l'accès à l'alimentation et son

⁶ *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015: Développer les investissements dans des emplois décents pour les jeunes*, Bureau international du travail, Genève: BIT, 2015.

⁷ Ibid.

⁸ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), 2014: *World Urbanization Prospects: the 2014 Revision*, extraits.

utilisation. Toutefois, les processus d'urbanisation spontanée peuvent avoir des effets secondaires négatifs comme des engorgements ou un étalement excessif. La multiplication des bidonvilles est susceptible d'exacerber la pauvreté urbaine et de mettre un frein aux efforts déployés pour lutter contre la pauvreté et en finir avec la faim et la malnutrition. Près d'un milliard de personnes vivent dans des bidonvilles dans les zones urbaines des pays en développement d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est, qui connaissent la croissance la plus rapide.

26. En outre, l'urbanisation exerce une pression à la hausse sur la demande alimentaire mondiale en raison de l'augmentation des revenus et des changements de régime alimentaire en faveur de davantage de protéines animales. La production animale s'accroît et tend à faire un usage plus intensif des ressources naturelles (en particulier la terre et l'eau), y compris dans les zones péri-urbaines. Les villes en expansion ont aussi besoin de plus d'eau (pour la boisson et l'assainissement), ce qui provoque des conflits pour l'accès aux ressources avec le secteur agricole péri-urbain et les zones rurales dans leur ensemble.

Migration et populations déplacées

27. La migration affecte les vies de centaines de millions de personnes sur la planète. Au cours des décennies à venir, on s'attend à ce que les tendances démographiques, la mondialisation et le changement climatique exercent encore plus de pressions migratoires tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre⁹. En 2015, le nombre de migrants internationaux s'est monté à 244 millions¹⁰, et on estime à 740 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays¹¹. La migration internationale et la migration interne sont souvent liées. Il arrive que la migration rurale vers les zones urbaines soit la première étape pour des personnes allant se fixer à l'étranger, que ce soit dans un pays voisin ou sur un autre continent.

28. Ces dernières années, les déplacements forcés provoqués par les conflits et les persécutions ont enregistré une nette augmentation. En 2014, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de réfugiés et de demandeurs d'asile s'est monté à près de 60 millions, et on estime à 107 millions les personnes affectées par des catastrophes causées par des circonstances critiques naturelles¹². La situation des personnes déplacées dans des contextes de crises prolongées est particulièrement préoccupante. En outre, à cause du changement climatique, des régions entières vont être contraintes à adapter leurs systèmes de production alimentaire: les producteurs d'aliments devront soit modifier leurs techniques de production ou en adopter de nouvelles, soit, dans le cas où cela ne leur est pas possible, trouver d'autres activités rémunératrices, ce qui renforcera le phénomène actuel de migration du milieu rural vers les zones urbaines et transformera les producteurs d'aliments en consommateurs de produits alimentaires. Dans les régions où la migration des zones rurales vers les villes ne permet pas de trouver des activités rémunératrices, la migration Sud-Nord d'un pays à l'autre ou d'un continent à l'autre apparaîtra comme une option attractive et risque donc de s'intensifier.

29. La migration interne et la migration internationale constituent à la fois des enjeux et des opportunités pour les zones rurales et pour le processus de transformation rurale. La migration représente un risque et comporte un coût sur le plan du développement humain, car elle affaiblit la cohésion familiale et sociale et entraîne une diminution de la qualité du capital humain, car en général, les personnes qui quittent les zones rurales pour chercher un emploi et des revenus dans les villes ou à l'étranger sont des membres de la famille plus jeunes, mieux éduqués et plus qualifiés qui laissent souvent derrière eux les enfants, les personnes âgées et les femmes de leur foyer. L'agriculture se caractérise par des taux de productivité qui sont déjà faibles dans de nombreux pays et l'exode rural forcé risque d'aggraver la détérioration de la qualité des moyens d'existence en milieu rural et du potentiel de production agricole.

⁹ <http://www.fao.org/3/a-i4983f.pdf>.

¹⁰ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES). 2015. Trend in International migration 2015. Population Facts. Décembre 2015, n° 2015/4.

¹¹ OIM. 2013. Migration and the United Nations Post-2015 Development Agenda.

¹² Nations Unies. 2016. Une humanité, une responsabilité partagée. Rapport du Secrétaire général en vue du Sommet mondial sur l'aide humanitaire. Assemblée générale des Nations Unies. A/70/709. 2 février 2016.

30. Dans un même temps, la migration peut entraîner une réduction des pressions qui s'exercent sur les ressources et les marchés du travail locaux, et un renforcement du capital humain local grâce aux transferts de compétences et de technologies, à la transmission des savoirs et à l'activité des réseaux sociaux. La migration peut également apporter un changement social, en particulier une modification des rôles sexospécifiques, et les groupes de ressortissants installés à l'étranger peuvent aider les zones rurales de leurs pays d'origine en y investissant du capital et en leur prêtant assistance. En effet, la migration draine des transferts de fonds considérables qui contribuent de manière importante à la lutte contre la pauvreté des zones rurales, en particulier quand les migrants se sont fixés dans des pays étrangers où les revenus sont plus élevés. On estime que les transferts de fonds des migrants s'élèvent chaque année à 550 milliards d'USD, soit quatre fois le montant de l'aide au développement officielle, et les ménages ruraux reçoivent environ 40 pour cent de ces fonds. Les transferts monétaires investis dans les zones rurales peuvent avoir des répercussions positives sur la production agricole en ce qu'ils permettent aux agriculteurs d'acheter des intrants et de meilleures semences, et d'adopter des méthodes de gestion des terres plus durables, et stimulent les entreprises sur et hors exploitation.

31. Le défi consiste à trouver le moyen de mobiliser davantage des bénéfices de la migration en faveur de l'agriculture et du développement rural et de remédier aux causes profondes de l'exode forcé, notamment en ménageant de meilleurs débouchés économiques aux jeunes ruraux, en favorisant les liens entre zones rurales et zones urbaines, et en investissant dans le renforcement de la résilience des moyens d'existence des populations rurales.

Innovation et technologies

32. Les innovations¹³ et les technologies sont considérées depuis longtemps comme l'un des principaux instruments de renforcement de la productivité agricole. Elles constituent l'ensemble du système d'innovation dans lequel les différentes modalités et les instruments connexes interviennent simultanément pour produire des innovations et des technologies. Dans les années 1960 et 1970, les systèmes d'innovation agricole de nombreuses régions étaient largement axés sur le développement de technologies et de processus innovants à l'appui d'un renforcement du rendement (par exemple la Révolution verte en Asie); dans les années 1980, l'accent était mis sur l'intensification des intrants et la diffusion des technologies agricoles; et dans les années 1990 et 2000, sur les approches participatives visant à supprimer les contraintes au niveau des exploitations.

33. Au cours des 10 à 15 dernières années, les problèmes auxquels les sociétés sont confrontées ont connu des changements considérables: les agriculteurs et les consommateurs du monde actuel sont plus préoccupés par la pénurie d'eau, la prévalence des maladies et des ravageurs des plantes et des animaux ou la qualité des aliments qui sont consommés, et se demandent comment convaincre de la main-d'œuvre qualifiée de venir travailler dans le secteur agricole. Au niveau de l'élaboration des politiques, l'accent est mis davantage sur les questions comme la viabilité environnementale, les transformations démographiques, l'évolution des schémas de consommation, et les changements et l'incertitude économiques. Dans un même temps, des innovations au niveau des politiques et des systèmes de production sont devenues nécessaires, en particulier pour appuyer les agriculteurs familiaux, de manière à encourager les synergies entre les solutions génétiques et les solutions agronomiques ou en matière de gestion et intégrer la conservation des ressources et des savoirs locaux et l'intensification durable de la production. La question est de savoir si les systèmes d'innovation

¹³ La Banque mondiale a défini le système d'innovation comme «un réseau d'organisations, d'entreprises et d'individus qui s'emploient à intégrer dans l'économie de nouveaux produits, de nouveaux procédés et de nouvelles formes d'organisation, ainsi que les institutions et les politiques qui ont une incidence sur leur action et leurs résultats» (Banque mondiale, 2008). Dans le cadre de sa Consultation d'experts sur les systèmes d'innovation agricole et l'agriculture familiale en 2012, la FAO a adopté la définition suivante de "l'innovation" relative au contexte agricole compte tenu de l'impact des innovations sur la sécurité alimentaire, la durabilité et les résultats en matière de développement: «L'innovation agricole est le processus par lequel des individus ou des organisations donnent une dimension sociale et économique à des produits, des procédés ou des modes d'organisation nouveaux ou existants afin d'améliorer l'efficacité, la compétitivité, la résistance aux chocs ou la viabilité d'un point de vue écologique et de contribuer, ainsi, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au développement économique et à la gestion durable des ressources naturelles» (FAO, 2012).

agricoles apportent à ces circonstances modifiées une réponse suffisamment ouverte, flexible et adaptable s'agissant d'identifier des solutions.

34. Il est nécessaire d'examiner l'état actuel du contexte des innovations de manière à identifier les problèmes qui font entrave à la mise en place d'innovations et de technologies agricoles, et de définir d'éventuelles orientations futures et des pistes d'action afin de favoriser une culture innovante. Il y a ainsi de nombreux défis à relever, y compris en ce qui concerne le manque de cohérence de l'ensemble du cycle de vie des activités de recherche et de développement – de la planification de la recherche à l'adoption de nouvelles technologies et leur évaluation - ce qui entraîne un gaspillage de ressources et de possibilités déjà rares, une inadéquation entre les technologies et les processus élaborés par les instituts de recherche ou le secteur privé et ce qui fait défaut aux agriculteurs, et des services de vulgarisation dont l'efficacité laisse à désirer. D'une manière générale, les organismes de recherche et développement officiels (tant privés que publics) ont accordé la priorité à la recherche qui vise à identifier les technologies et les procédés destinés à accroître la productivité et les méthodes intensives d'agriculture, mais ont largement laissé de côté les besoins des agriculteurs, en particulier ceux des petits exploitants et des agricultrices.

35. L'adoption des technologies ne se fait que lentement et timidement, notamment à cause de l'écart qui existe entre les innovations et les technologies d'une part, et leur applicabilité d'autre part. Pour prendre un exemple, certaines innovations et technologies conviennent à l'agriculture d'irrigation des zones de plaine, mais quand on essaie de les adopter dans d'autres endroits, il arrive que le résultat ne soit pas satisfaisant. De la même manière, certaines technologies sont utiles aux grandes exploitations, mais les tentatives visant à les appliquer à la petite agriculture sont probablement vouées à l'échec. Il est apparu que les activités de recherche et de développement spécifiques à une région ou un système de production donnaient de meilleurs résultats dans de nombreux contextes différents.

Développement des chaînes de valeur et commerce

36. Nonobstant ses avantages potentiels, une participation accrue au commerce international peut poser toute une série de problèmes: l'interdépendance croissante des marchés peut donner aux crises mondiales économiques ou sanitaires de plus vastes répercussions en pesant sur les prix intérieurs des produits alimentaires et éventuellement en aggravant les problèmes de sécurité sanitaire des aliments. L'alignement du commerce sur les mesures sanitaires et phytosanitaires pour remplir les engagements de l'Organisation internationale du travail (OIT) peut poser des difficultés aux pays qui souhaitent accéder aux marchés mondiaux. En outre, de nombreux pays tributaires des importations sont vulnérables aux risques en matière de prix et d'approvisionnement. Les régions comme l'Afrique et le Proche-Orient, qui pâtissent d'une dépendance continue à l'égard des importations de produits alimentaires sont confrontées à de graves problèmes, et les pays à faible revenu sont particulièrement exposés quand les factures alimentaires élevées et en augmentation détournent des fonds d'autres importants programmes de développement, ce qui aggrave encore davantage leur insécurité alimentaire. Ce problème est accentué pour les pays tributaires des exportations agricoles alors que les recettes des exportations traditionnelles de produits comme le cacao, le café et les épices deviennent plus incertaines et se trouvent affectées par la volatilité des prix internationaux. Le commerce intrarégional de produits alimentaires limité et le peu d'intégration aux marchés alimentaires internationaux sont eux aussi des facteurs de risque.

37. Pour remédier aux problèmes de nature commerciale, il convient de prendre des mesures afin de pouvoir toucher de nouveaux marchés, à la fois en alignant les activités commerciales, la sécurité sanitaire des aliments et les politiques et législations sanitaires et phytosanitaires pour qu'elles soient conformes aux engagements de l'OIT au titre des accords commerciaux, et en développant les chaînes de valeur pour remplir les exigences internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments. Ainsi, il est essentiel de renforcer les cadres institutionnels relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé des plantes et des animaux en améliorant les capacités des organismes nationaux de contrôle sanitaire des aliments. La demande de modernisation des chaînes de valeur dans le but de les aligner sur les normes internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments est en augmentation, ce qui est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises des pays exportateurs de produits alimentaires, y compris les agriculteurs et les exploitants du secteur

alimentaire. Si les grandes entreprises de transformation alimentaire disposent des ressources nécessaires pour respecter les normes, il est rare qu'il en aille de même pour les petites entreprises. Pour faciliter les échanges, il convient à la fois de renforcer les institutions et l'assistance technique afin de contribuer à l'ajout de valeur et d'améliorer la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments destinés aux marchés locaux et régionaux ainsi que de certains produits exportés par de petites et moyennes entreprises.

38. Dans de nombreux pays, les améliorations apportées aux chaînes de valeur ne prennent pas en compte les groupes défavorisés. Les agriculteurs familiaux et les petites entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes, ont rarement les connaissances, les compétences et les intrants nécessaires et ne peuvent pas accéder à des institutions de facilitation, ce qui les empêche de participer efficacement et de manière compétitive aux chaînes de valeur. Pour assurer le développement de chaînes de valeur inclusives et soucieuses de parité hommes-femmes, il convient d'élaborer des politiques adaptées et des cadres réglementaires qui permettent la mise en place d'organisations de producteurs autonomes, et de renforcer les capacités techniques et l'esprit d'entreprise des personnes concernées, y compris en dispensant des formations professionnelles aux agriculteurs et auprès de leurs institutions ou entreprises.

Ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes

39. On estime que les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes sont responsables de 30 pour cent des pertes après récolte enregistrées dans le monde. Le taux de ces pertes est particulièrement élevé en Afrique en raison de l'omniprésence de nombreuses maladies qui affectent les récoltes, le bétail, les animaux sauvages, les pêches et les produits forestiers qui assurent des revenus substantiels à des millions de petits agriculteurs des zones rurales et périurbaines. Dans les environnements qui se caractérisent par la forte densité et les nombreux déplacements de leur population animale et par les possibilités commerciales qui s'en dégagent, il est difficile d'empêcher la propagation de maladies animales à forte répercussion comme la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants ou la grippe aviaire, surtout avec des services sanitaires (santé publique et vétérinaire) dénués de ressources suffisantes.

40. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, on constate un manque particulièrement criant de systèmes de suivi efficaces des ravageurs et des maladies. Pour assurer le suivi nécessaire et pouvoir intervenir à temps, il est essentiel de disposer d'outils de surveillance renforcés sur des emplacements stratégiques afin de pouvoir suivre la propagation des ravageurs et des maladies, ainsi que de mécanismes d'intervention cohérents. Le coût de l'inaction peut être exorbitant, en particulier pour les pays à faible revenu qui sont fortement tributaires de la production locale pour assurer une nutrition adéquate et de l'exportation de produits agricoles, secteur dans lequel des interdictions liées à des infestations ou à l'apparition de maladies peuvent entraîner des pertes au niveau des recettes d'exportation et de la qualité de la nutrition. Dans certains cas, les maladies animales peuvent aussi être une source d'infection pour l'homme, ce qui a des répercussions négatives sur la productivité.

Données, informations et statistiques susceptibles d'améliorer l'élaboration de politiques et le suivi fondés sur des éléments factuels

41. La formulation de politiques fondées sur des éléments factuels et le suivi de leur impact réclament des données de référence afin de pouvoir mesurer les progrès d'une année sur l'autre, et dans de nombreux pays, ces données ne sont pas aisément accessibles. En matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition, de changement climatique, mais aussi d'agriculture et de développement rural, le suivi et l'établissement de rapports exigent des données fiables et ponctuelles. Le fait de disposer de meilleures informations au niveau national est également utile s'agissant de comparer les progrès accomplis d'un pays à l'autre, avec des indicateurs et des cadres statistiques communs, ce qui aide les pays à effectuer des comparaisons utiles.

42. Le cadre d'objectifs de développement durable (ODD) constitue un défi supplémentaire à relever pour suivre les progrès réalisés en la matière, car les systèmes statistiques nationaux seront tenus de recueillir et d'analyser davantage de données dans de nouveaux domaines. Par conséquent, des ressources plus importantes vont s'avérer nécessaires pour que les systèmes d'information puissent suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD pertinents, avec la mise en place

d'indicateurs pertinents et de solides systèmes de collecte de données, assortis de capacités analytiques pluridisciplinaires.

43. À cet égard, il sera essentiel de renforcer les capacités des gouvernements pour: a) élaborer des protocoles de collecte de données et mettre en place des systèmes destinés à recueillir et partager les informations; b) produire des données ventilées par zones géographiques et groupes de population, y compris les communautés marginalisées, et c) effectuer des projections fiables et entreprendre des analyses de politiques fondées sur des éléments factuels et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des cibles des ODD.

Renforcer la résilience des populations vulnérables

44. La température moyenne mondiale est en hausse, les régimes pluviométriques se modifient, et les événements météorologiques extrêmes comme les inondations, les vagues de chaleur et les épisodes de sécheresse croissent en nombre et en intensité. Certaines régions et certains groupes de pays – comme les deltas de faible altitude et les petits États insulaires en développement – sont particulièrement vulnérables à ces changements, mais il arrive souvent qu'ils soient les moins à même d'y faire face. Dans un même temps, en de nombreux points du globe, et notamment au Proche-Orient et en Afrique du Nord, les situations de conflit provoquent des déplacements de populations, ce qui a de profondes incidences sur le capital humain.

45. El Niño est un phénomène naturel qui se caractérise par le réchauffement anormal de la température de la surface de l'océan dans le centre et l'est du Pacifique équatorial. Il se produit en moyenne tous les deux à sept ans, peut durer jusqu'à 18 mois, et provoque de fortes pluies, des inondations ou des conditions météorologiques extrêmement chaudes ou froides. D'après les prévisions des climatologues, le phénomène El Niño de 2015-2016 pourrait s'avérer être l'un des plus violents jamais observés, si bien qu'il est nécessaire de prévoir des interventions rapides et ciblées. Quatorze pays d'Afrique, du Pacifique Sud, d'Asie et d'Amérique centrale sont particulièrement exposés car ils sont devenus plus sensibles aux risques de phénomènes météorologiques extrêmes et à leurs effets négatifs subséquents sur les populations vulnérables; 19 autres pays sont exposés quant à eux à des risques modérés.

46. Les phénomènes climatiques extrêmes comme les épisodes de sécheresse, les inondations, les stress thermiques et les cyclones tropicaux vont devenir plus intenses et plus fréquents, et il est difficile d'évaluer à quel point le changement climatique affectera la production agricole et les moyens d'existence des populations rurales, mais cela dépendra en grande part du niveau de résilience des systèmes alimentaires et agricoles. Par conséquent, il est important d'adopter des mesures de réduction des risques de catastrophes et de préparation, ainsi que des pratiques agricoles tenant compte du changement climatique. Afin de renforcer la résilience des populations affectées, il convient de leur apporter une aide humanitaire immédiate et de leur fournir des possibilités durables d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'assurer un développement sur le long terme.

47. À cet égard, les mesures de protection sociale constituent des interventions particulièrement efficaces s'agissant d'améliorer la vie des personnes et de renforcer la résilience des ménages ruraux face aux chocs et aux crises. Au titre des politiques à long terme, les stratégies et les plans d'action doivent assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au sein d'un cadre rural-urbain intégré capable de garantir la résilience des villes comme celle des zones rurales. Au niveau régional, la coopération et l'intégration en réponse aux crises et aux besoins en matière de sécurité alimentaire et l'élaboration d'instruments de gestion des risques de façon à atténuer les chocs revêtent une importance cruciale.

III. Résumé des priorités régionales

48. À chacune des conférences régionales, les délibérations concernant les priorités régionales pour 2016-2017 ont surtout été axées autour des initiatives régionales, qui représentent des domaines de travail transversaux sur des questions de première priorité pour la région, ce qui permet de s'y attacher spécifiquement afin d'obtenir les effets escomptés au niveau national. Les initiatives régionales ont été élaborées en s'appuyant sur les priorités identifiées et les recommandations formulées par les conférences régionales en 2014, et elles ont été affinées en vue de

l'exercice 2016-2017 sur la base des enseignements tirés de l'expérience en 2014-2015 et de l'examen des priorités régionales, et elles ont été approuvées par les conférences régionales (*annexe 2*).

49. Les conférences régionales ont souligné qu'il était nécessaire d'assurer la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation, se sont félicitées de l'alignement des objectifs stratégiques de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD) et ont exhorté l'Organisation à continuer d'axer la mise en œuvre de son programme de travail sur les priorités des pays. Comme le font apparaître les initiatives régionales, les débats menés pendant les conférences régionales ont en grande part été structurés autour des priorités; ils ont aussi traité des évolutions mondiales et régionales actuelles et des questions nouvelles. Les thèmes transversaux abordés comme la parité hommes-femmes, les statistiques, le changement climatique et la nutrition se sont clairement révélés être des domaines qu'il convenait de renforcer, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

50. Les conférences régionales avaient plusieurs domaines d'action prioritaires en commun, comme le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la résilience des moyens de subsistance face aux menaces et aux crises, le développement des chaînes de valeur, la lutte contre les maladies animales transfrontières et leur prévention, l'urbanisation, la migration et l'emploi des jeunes, la croissance inclusive, y compris les questions d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et l'importance des questions transversales (statistiques, parité hommes-femmes, nutrition et changement climatique).

51. Pour ce qui concerne les statistiques, l'attention portée aux données, aux informations et à l'analyse a été identifiée comme une priorité, et ce dans plusieurs domaines: l'amélioration de l'appréciation des indicateurs des ODD et de diverses mesures commerciales destinées à faciliter l'accès aux marchés pour tous (Amérique latine et Caraïbes); l'amélioration des politiques et des stratégies ainsi que des systèmes de suivi et d'évaluation (Afrique); et la prise de décision, le suivi et l'évaluation (Asie et Pacifique).

52. Pour ce qui a trait à la nutrition, si les progrès accomplis dans les régions s'agissant de réduire la proportion des personnes qui souffrent de la faim, des inquiétudes ont été exprimées parce que de nombreuses personnes souffrent encore de sous-alimentation et que par ailleurs l'obésité pose un problème croissant dans toutes les régions. Le renforcement de la résilience en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets a également été identifié comme une priorité importante pour toutes les régions.

53. La situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les petits États insulaires en développement a été examinée aux conférences régionales pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et les vulnérabilités spécifiques aux petits États insulaires en développement ont été prises en compte, y compris celles qui sont liées au changement climatique. Les pays ont confirmé leur engagement en proposant des domaines d'action indicatifs susceptibles de répondre à la demande des Orientations de Samoa¹⁴ qui appellent à l'élaboration d'un programme d'action dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

54. Les pays considéraient également qu'il importait de traiter les questions liées à la pêche, en particulier en appuyant une gestion efficace des pêches côtières artisanales en misant sur l'autonomisation des artisans-pêcheurs et des pêcheurs de subsistance, et de renforcer les capacités de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris en assurant la mise en œuvre effective de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port.

55. Outre ce qui précède, les débats se sont centrés sur la voie à suivre avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la contribution de la FAO à l'élaboration d'indicateurs, à l'évaluation et au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Les Membres ont demandé à l'Organisation d'apporter son soutien à la mise en œuvre des ODD et au renforcement des capacités dans les pays de manière à renforcer les indicateurs et les systèmes d'information relatifs aux ODD au niveau régional et national. Il a également été demandé à la FAO d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis quant à la réalisation des ODD pertinents, grâce aux indicateurs

¹⁴ Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

adéquats, avec des politiques et des programmes nationaux qui tiennent compte des ODD, y compris en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques judicieuses en lien avec les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation. Les Membres ont appelé au renforcement de la collaboration entre la FAO et d'autres partenaires de développement, de manière à consolider le processus de suivi des ODD dans la région (Amérique latine et Caraïbes), et ils ont noté qu'il était nécessaire d'investir davantage dans l'agriculture pour contribuer à la réalisation des ODD, y compris en ayant recours au secteur privé et à des sources de financement non traditionnelles (Afrique, Asie et Pacifique).

IV. Conclusions et orientations demandées

56. Les tendances et les enjeux communs identifiés par les conférences régionales dans le contexte des grandes évolutions mondiales seront pris en compte pour passer en revue chaque objectif stratégique, et en particulier leurs résultantes, leurs produits et leurs indicateurs. Associés aux priorités régionales exprimées, ces éléments permettront d'affiner le cadre de résultats de la FAO et de veiller à ce que les spécificités et les priorités régionales soient bien prises en compte, de manière à ce que le programme de travail de l'Organisation se penche efficacement sur les priorités régionales et nationales dans les années à venir.

57. Étant donné que les pays se sont engagés à atteindre les cibles des ODD, il y a là une occasion de procéder à une refonte des résultantes et des indicateurs des objectifs stratégiques afin de pouvoir les aligner étroitement sur les indicateurs des ODD. La FAO travaille déjà sur ces indicateurs en étroite collaboration avec la Commission de statistique de l'ONU et avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de 28 pays, ce qui permettra de faciliter cet alignement.

58. La FAO a déjà pris des mesures pour intégrer le changement climatique et la nutrition dans les programmes des objectifs stratégiques, et cette nouvelle intégration dans le Cadre stratégique s'appuiera sur la Stratégie de l'Organisation en matière de changement climatique qui est en cours d'élaboration, et sur la Stratégie 2016-2020 du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies.

59. Le Comité du Programme est invité à :

- a) prendre note des principaux moteurs de changement – à savoir, les évolutions mondiales et les tendances et les enjeux régionaux – et à formuler toutes les observations qu'il jugera utiles;
- b) prendre note des priorités régionales exprimées; et
- c) fournir des avis quant aux implications des principaux moteurs et changements et des priorités régionales, et en particulier les indicateurs des ODD utilisés pour l'examen du Cadre stratégique et l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021.

Annexe 1: Calendrier - Révision du Cadre stratégique et élaboration du Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021

Dates	Principales étapes
Oct. 2015 – avril 2016	1. Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015 - Rapport à l'échelle des produits - Évaluation au regard des résultantes
Sept. 2015 – mars 2016	2. Documents finals des conférences régionales 2016 sur les résultats et priorités à l'échelle régionale - Informations axées sur les résultats (extraites du Rapport sur l'exécution du Programme), notamment en ce qui concerne les initiatives régionales - Examen stratégique régional aboutissant à la définition des priorités régionales
<i>Fév. – mai 2016</i>	3. <i>Conférences régionales: conseils sur les priorités, résultats stratégiques et produits à l'échelle régionale</i> - <i>Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 29 février – 3 mars (Mexique)</i> - <i>Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, 7-11 mars (Malaisie)</i> - <i>Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, 21-22 mars (Canada)</i> - <i>Conférence régionale pour l'Afrique, 4-8 avril (Côte d'Ivoire)</i> - <i>Conférence régionale pour l'Europe, 4-6 mai (Turquie)</i> - <i>Conférence régionale pour le Proche-Orient, 9-13 mai (Rome)</i>
Mars – mai 2016	4. Priorités régionales - Évolutions à l'échelle internationale et tendances, enjeux et priorités à l'échelle régionale à prendre en considération pour la révision du Cadre stratégique et l'élaboration du nouveau PMT 2018-2021
<i>16-20 mai</i> <i>30 mai – 3 juin 2016</i>	5. <i>Comité du Programme (119^e session), Comité financier (161^e session) et Conseil de la FAO (154^e session)</i> - <i>Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015</i> - <i>Conseils sur la synthèse des priorités régionales, y compris des tendances et enjeux</i>
Avril – juillet 2016	6. Documents des comités techniques 2016 sur les priorités techniques - Tendances, enjeux et priorités à l'échelle régionale
<i>Juillet – octobre 2016</i>	7. <i>Comités techniques: conseils sur les priorités, résultats stratégiques et produits</i> - <i>Comité des pêches, 11-15 juillet</i> - <i>Comité des forêts, 18-22 juillet</i> - <i>Comité de l'agriculture, 26-30 septembre</i> - <i>Comité des produits, 3-5 octobre</i>
Juin – oct. 2016	8. Révision du Cadre stratégique et ébauche de PMT 2018-2021 - Tendances et enjeux - Reformulation des résultats stratégiques, résultats et produits (notamment objectif 6), et objectifs fonctionnels

Dates	Principales étapes
7-11 nov. et 5-9 déc. 2016	<p>9. <i>Comité du Programme (120^e session) Comité financier (162^e session) et Conseil de la FAO (155^e session)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Approbation des résultats stratégiques, résultats et produits (notamment objectif 6) et objectifs fonctionnels reformulés dans l'ébauche de PMT 2018-2021, en vue de l'élaboration du Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019</i> - <i>Conseils pour l'élaboration du PTB 2018-2019</i>
Nov. 2016 – fév. 2017	<p>10. Examen à mi-parcours 2016</p> <p>11. Plan à moyen terme 2018-2021 et PTB 2018-2019</p>
27-31 mars et 24-28 avril 2017	<p>12. <i>Comité du Programme (121^e session) Comité financier (163^e session) et Conseil de la FAO (156^e session)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Approbation du Cadre stratégique révisé, du PMT 2018-2021 et du PTB 2018-2019</i>
3-8 juillet 2017	<p>13. <i>Conférence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Approbation du Cadre stratégique révisé, du PMT 2018-2021 et du PTB 2018-2019</i> - <i>Approbation du montant du budget 2018-2019</i>

Annexe 2: Initiatives régionales 2016-2017**Afrique**

- I. Défi Faim zéro à l'horizon 2025 en Afrique
- II. Intensification durable de la production agricole et valorisation des filières en Afrique
- III. Renforcer la résilience dans les zones arides en Afrique

Asie et Pacifique

- I. Défi Faim zéro en Asie et dans le Pacifique
- II. Initiative régionale sur le riz
- III. Initiative régionale pour l'intensification durable de l'aquaculture au service de la croissance bleue
- IV. Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique

Europe et Asie centrale

- I. Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales
- II. Échanges agroalimentaires et intégration régionale

Amérique latine et Caraïbes

- I. Appui à l'initiative Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim
- II. Agriculture familiale et systèmes alimentaires ouverts au service du développement rural durable
- III. Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques et gestion du risque de catastrophes

Proche-Orient et Afrique du Nord

- I. Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau
- II. La petite agriculture au service du développement pour tous
- III. Améliorer la capacité d'adaptation en vue de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition

Annexe 3. Tendances, enjeux et priorités – Afrique, Asie et Pacifique, et Amérique latine et Caraïbes

Afrique	
Tendances et enjeux régionaux	Priorités régionales définies à la Conférence régionale de 2016
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagements à l'échelle régionale tels que la Déclaration de Malabo et l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ➤ Changement climatique et environnement ➤ Dépendance accrue à l'égard des importations de produits alimentaires ➤ Sécurité et pénurie énergétiques ➤ Lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes ➤ Emploi des jeunes, urbanisation et migration et conséquences pour l'Afrique de sa population croissante et de plus en plus jeune ➤ Évolution de la protection sociale en vue d'une transformation économique globale ➤ Intérêt renouvelé suscité par les investissements du secteur privé dans l'agriculture, notamment de la part des pays en 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'appui aux pays dans des domaines clés: accès aux marchés et systèmes agroalimentaires; gestion et gouvernance au service d'une utilisation durable des ressources naturelles; renforcement de la résilience pour une bonne gestion des risques, etc. - Continuer à apporter aux pays les connaissances et le savoir-faire de l'Organisation, en vue de les aider à s'adapter au mieux aux tendances et enjeux alimentaires et agricoles, en particulier dans les domaines ci-après: a) développement des chaînes de valeur; b) emploi des jeunes; c) technologies de l'information et de la communication (TIC) et agriculture; d) protection sociale; e) politiques et accords commerciaux; f) données, systèmes d'information et statistiques pour de meilleures politiques et stratégies et de meilleurs systèmes de suivi et d'évaluation; et g) renforcement de la résilience en vue de s'adapter aux effets du changement climatique et d'en atténuer les effets. - Aider les pays à développer des secteurs agro-alimentaires solides et ouverts grâce aux technologies et processus de mécanisation appropriés, en particulier dans le but d'attirer les jeunes vers le secteur alimentaire et agricole. - S'assurer qu'une attention particulière est accordée aux jeunes dans le système agroalimentaire. - Mobiliser des ressources financières provenant du Fonds vert pour le climat, en partenariat avec les banques régionales de développement, en s'appuyant sur les installations et programmes de la FAO déjà en place pour fournir une assistance technique et œuvrer au renforcement des capacités. - Continuer à améliorer les résultats et à renforcer l'incidence des programmes de l'Organisation, notamment par l'intermédiaire de cadres de programmation par pays plus ciblés contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO ainsi que des objectifs de développement durable. - Renforcer les partenariats avec les pays membres, en collaboration avec les institutions sous-régionales, régionales et internationales, en offrant des conseils sur les politiques, en renforçant les capacités et en s'appuyant sur les travaux de normalisation de la FAO. - Réaliser davantage d'analyses approfondies en vue de mettre en avant les études de cas ayant eu des effets positifs, concrets et durables, par l'intermédiaire des plateformes de partenariat public/privé (PPP). - Continuer d'encourager l'action collective et le renforcement des capacités des petits producteurs en vue d'accroître leur participation aux chaînes de valeur modernes. - Encourager les membres à promouvoir des cadres institutionnels, politiques et réglementaires de bonne qualité, y compris les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que la transparence des procédures de sélection des partenaires et projets du secteur privé qui seront mis en œuvre dans le cadre des PPP.

Afrique	
Tendances et enjeux régionaux	Priorités régionales définies à la Conférence régionale de 2016
développement et des pays émergents	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les efforts visant l'adoption et le renforcement des mesures appropriées, tant concrètes et qu'abstraites, dans le domaine de la gestion des risques liés aux activités agricoles (catastrophes, etc.), afin de servir les intérêts des petits producteurs (assurance agricole, entre autres). - Créer un groupe d'experts sur les partenariats public/privé qui sera chargé de réaliser des études approfondies sur la nature et le type de PPP pertinents dans tel ou tel contexte spécifique, et de donner des conseils d'experts aux pays africains. - Accroître la production, la productivité et la compétitivité dans le secteur agricole. - Mettre en place des mesures adaptées aux marchés régionaux et interrégionaux pour les produits agricoles, y compris des mesures sanitaires et phytosanitaires. - Formuler, au niveau des politiques, des mesures et des plans d'action tendant à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle dans le prolongement des recommandations de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2). - Renforcer les capacités de résistance des populations face aux défis des changements climatiques et des catastrophes naturelles. - Établir un mécanisme de coordination commun pour la mise en œuvre du programme d'action des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, et formuler un programme d'action pour relever les défis auxquels les petits États insulaires en développement font face en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans le cadre des objectifs de développement durable. - Faciliter le partage des expériences et des enseignements à tirer parmi les petits États insulaires indépendants des océans Atlantique et Indien.

Asie et Pacifique	
Tendances et enjeux régionaux	Priorités régionales définies à la Conférence régionale de 2016
➤ Croissance et transformation de l'économie, associées à l'augmentation des inégalités, qui se traduisent par: la mécanisation de l'agriculture face aux pénuries de main d'œuvre; le changement des régimes alimentaires, ce qui contribue à l'augmentation des maladies; le creusement des écarts	<ul style="list-style-type: none"> - Répercuter les objectifs de développement durable dans les politiques et programmes nationaux, notamment par la formulation et la mise en œuvre de politiques de bonne qualité en matière de commerce agricole, de renforcement de la sécurité alimentaire, de lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières touchant les animaux et les plantes, de développement de chaînes de valeur alimentaires, et de réduction des pertes et gaspillages alimentaires, en s'appuyant sur les travaux de normalisation de la FAO. - Suivre et évaluer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement pertinents, au moyen d'indicateurs appropriés. - Mettre au point des systèmes de collecte de données et des capacités d'analyse solides.

Asie et Pacifique	
Tendances et enjeux régionaux	Priorités régionales définies à la Conférence régionale de 2016
<p>de revenus, la marginalisation et l'exclusion sociale</p> <p>➤ Mutation démographique - diminution de la croissance démographique globale, et de la part des enfants de 0 à 14 ans dans la population; augmentation de la proportion d'adultes de 65 ans et plus; diminution du pourcentage d'actifs dans la population. Augmentation de l'exode rural.</p> <p>➤ Malgré les progrès réalisés dans la réduction de la faim, près d'un demi-milliard de personnes sont sous-alimentées, 90 millions d'enfants restent chétifs, et l'obésité représente un problème croissant dans chacune des sous-régions. L'obésité et le surpoids sont particulièrement élevés dans les îles du Pacifique, et constituent la cause sous-jacente des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire.</p> <p>➤ Les changements climatiques menacent de ralentir, voire d'anéantir les progrès de la région Asie et Pacifique dans le domaine de l'élimination de la faim et de la malnutrition. Concentrant 57 pour cent de la population mondiale et près des deux tiers des personnes sous-alimentées, la région Asie et</p>	<p>- Mettre au point et renforcer les politiques, institutions et capacités techniques qui permettront aux pays de doubler leur productivité agricole et de gérer les risques liés aux changements climatiques, tels que l'augmentation du niveau de la mer, les inondations, les sécheresses et autres catastrophes naturelles.</p> <p>- Faciliter le partage des connaissances et expériences concernant les bonnes pratiques au moyen de la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes de collaboration internationale.</p> <p>- Élaborer des politiques encourageant les modèles commerciaux et les partenariats multipartites prenantes qui ont des répercussions positives sur l'emploi et les activités génératrices de revenus en milieu rural, pour les femmes comme pour les hommes, en permettant à ceux-ci d'accéder à des niveaux appropriés de compétences technologiques et commerciales.</p> <p>- Créer des cadres stratégiques et réglementaires permettant le développement et l'autonomisation des organisations de producteurs, et le renforcement de leurs capacités techniques et commerciales, notamment par la formation professionnelle pour les agriculteurs, dans le but de mettre en place des chaînes de valeurs qui n'excluent personne et soient équitables pour les deux sexes.</p> <p>- Élaborer des politiques visant le recours à des approches durables dans les chaînes de valeur.</p> <p>- Tirer parti de la coopération Sud-Sud entre les pays afin de faciliter l'accès à la technologie et de partager les expériences en matière de développement d'activités non agricoles créatrices de valeur ajoutée.</p> <p>- Rassembler, publier et diffuser des informations sur les modèles qui, ayant fait leurs preuves, pourraient être utiles à la mise en place de chaînes de valeur ouvertes.</p> <p>- Promouvoir les politiques et investissements nationaux en matière de nutrition, intégrer les objectifs en matière de nutrition dans les politiques alimentaires et agricoles, mettre en place et soutenir les plateformes régionales et nationales de mise en commun des bonnes pratiques, expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre d'interventions en matière d'alimentation et d'agriculture prenant en compte la nutrition, selon les recommandations de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et du Forum des îles du Pacifique.</p> <p>- Aider les pays qui en font la demande à aligner leurs politiques agricoles et alimentaires sur le Cadre d'action de la CIN2 et l'ODD 2.</p> <p>- Consolider les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en s'appuyant sur des indicateurs clairement définis et mesurables.</p> <p>- Résilience des systèmes de production halieutique et aquacole.</p> <p>- Favoriser la gestion efficace des pêches côtières artisanales par l'autonomisation des pêcheurs à petite échelle et de subsistance, en accord avec les Directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté.</p>

Asie et Pacifique	
Tendances et enjeux régionaux	Priorités régionales définies à la Conférence régionale de 2016
<p>Pacifique est fortement concernée par les changements climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Innovations et technologies agricoles ➤ Politiques et institutions 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. - Mettre en place de systèmes de production aquacole efficaces sur le plan des coûts, en vue notamment de favoriser une production durable et abordable; renforcer les capacités afin d'assurer la mise en œuvre effective de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port, ainsi que des mesures de biosécurité aquatique et de prévention des maladies. - Promouvoir les initiatives en cours relatives aux systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial, et mettre en avant les débats multipartites prenantes sur les rôles potentiels de l'agroécologie et des biotechnologies pour les systèmes alimentaires productifs, durables et sans exclusion. - Amélioration de la pêche et de l'aquaculture artisanales en collaboration avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), entre autres. - Répercuter les recommandations prioritaires de la Réunion des Ministres de l'agriculture des pays du Pacifique Sud-Ouest dans les travaux futurs, et apporter une aide au suivi de ces recommandations au moyen de projets s'inscrivant dans le cadre du Programme de coopération technique, et d'autres actions pertinentes. - Apporter un soutien dans les domaines de travail prioritaires, dont l'agriculture intelligente face au climat, mettre au point et faire appliquer des normes liées à l'alimentation et l'agriculture, à la nutrition et à la sécurité alimentaire, et améliorer la compétitivité du marché intérieur et du secteur agricole.

Amérique latine et Caraïbes	
Tendances et enjeux régionaux	Priorités régionales définies à la Conférence régionale de 2016
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Baisse des taux de croissance économique – des politiques publiques visant à accroître la compétitivité du secteur agricole, afin de faire face au contexte macroéconomique et commercial difficile, sont essentielles. ➤ Les effets des changements climatiques se ressentent désormais sur la production agricole, où la variabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner la priorité aux pays où les difficultés en matière de réduction de la faim et de la pauvreté sont les plus importantes, l'accent étant mis sur les objectifs de développement durable. Accorder une attention particulière aux actions en faveur d'Haïti et continuer de mettre au point des initiatives spécifiques à cet égard. - Continuer d'appuyer la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux, ainsi que des politiques publiques afférentes, du Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), ainsi que des initiatives régionales telles que L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 et le Plan de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim à l'horizon 2025. - Appuyer les efforts visant à l'élimination de la faim, de la pauvreté et de la malnutrition sous toutes leurs formes, y compris le surpoids et l'obésité, ainsi que leurs causes structurelles, telles que l'inégalité sociale, économique et structurelle, dans le prolongement du Plan de développement durable à l'horizon 2030.

Amérique latine et Caraïbes	
Tendances et enjeux régionaux	Priorités régionales définies à la Conférence régionale de 2016
<p>climatique érode les ressources, en particulier les ressources en eau, les forêts et les sols, surtout sur les territoires les plus vulnérables.</p> <p>➤ Malgré les grands progrès réalisés, certains habitants de la région souffrent toujours de l'extrême pauvreté, de la faim, de l'obésité et d'autres formes de malnutrition.</p> <p>➤ Les politiques publiques, plus spécifiquement dans le domaine agro-environnemental et en matière de protection sociale, jouent un rôle fondamental pour que l'action publique contribue à contrecarrer l'insécurité alimentaire et la malnutrition croissantes. En particulier, augmenter les dépenses publiques dans des domaines clés tels que la protection sociale, l'investissement public et la promotion des systèmes alimentaires locaux, est essentiel.</p> <p>➤ Des obstacles empêchent le secteur de l'agriculture familiale de participer à des marchés plus efficaces.</p> <p>➤ Les autres domaines de préoccupation principaux dans la région sont les suivants: structure agraire et régimes fonciers; lutte contre la pauvreté en milieu rural;</p>	<p>- S'assurer du soutien de l'Assemblée générale des Nations Unies pour les résultats de la CIN2, y compris l'adoption de la Décennie d'action en faveur de la nutrition, et améliorer la coordination et la collaboration interinstitutions dans le domaine de la nutrition, y compris du surpoids et de l'obésité.</p> <p>- Aider les pays à développer les capacités nécessaires à l'élaboration d'indicateurs et de systèmes d'information en lien avec les ODD aux niveaux régional et national, en soulignant le rôle que les forêts, la pêche et l'aquaculture sont appelées à jouer pour mettre fin à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>- Continuer d'appuyer les mécanismes de coordination interinstitutionnelle et de gouvernance afin de faciliter l'interaction des politiques et le dialogue entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé, en vue de parvenir à la transformation sociale et économique du secteur rural, tout en préservant l'autorité des pays, une attention particulière étant accordée aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones.</p> <p>- Souligner l'importance de continuer à soutenir des politiques différenciées dans le domaine de la pêche et de l'agriculture, l'accent étant mis en particulier sur la pêche artisanale, ainsi que sur le secteur forestier et les communautés les plus vulnérables dont les moyens d'existence dépendent des forêts.</p> <p>- Dans la mise en œuvre des programmes, souligner le rôle des forêts, de la pêche et de l'aquaculture dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les efforts visant favoriser les échanges avec les consommateurs.</p> <p>- Promouvoir, en coopération avec les autres organisations internationales, des mécanismes pour les échanges commerciaux intrarégionaux de produits agroalimentaires, halieutiques et aquacoles, et faciliter les liens avec les consommateurs.</p> <p>- Ménager des espaces pour un dialogue sur les politiques entre les pays de la région en vue de définir une action concertée favorisant une meilleure articulation entre les activités concernant l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe naturelle, par la mise en commun des expériences, pratiques, connaissances et technologies.</p> <p>- Mettre en avant les caractéristiques spécifiques qui doivent être prises en considération dans le traitement des problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les petits pays, dont la plupart sont des États insulaires des Caraïbes, et appeler à la résolution de ces problèmes dans le contexte des cadres de programmation par pays convenus avec la FAO.</p> <p>- Conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030, compléter le soutien national apportés aux pays dans un contexte régional pour la prévention et l'atténuation des risques et la réponse aux événements climatiques ou humains extrêmes, y compris le renforcement de la résilience, en prêtant une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité tels que les petits producteurs, les familles d'agriculteurs, les forestiers, les petits pêcheurs, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.</p> <p>- Poursuivre l'élaboration de lignes directrices pour aider à formuler des politiques relatives aux écosystèmes favorisant les trois dimensions de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture durable – sociale, économique et environnementale – en s'appuyant sur</p>

Amérique latine et Caraïbes	
Tendances et enjeux régionaux	Priorités régionales définies à la Conférence régionale de 2016
<p>gouvernances à différents niveaux (territorial ou institutionnel); attention particulière aux peuples autochtones, aux femmes et aux jeunes; marchés locaux et commerce intrarégional; énergie et matrice technologique indispensables à la production en agriculture familiale paysanne.</p>	<p>l'expérience pratique des pays, grâce à la mise au point d'un programme régional de partage d'expériences et d'enseignements des pays de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre note des conclusions et recommandations du Séminaire régional d'agroécologie en Amérique latine et dans les Caraïbes et poursuivre les travaux sur cette question. - Renforcer les politiques relatives à l'agriculture familiale et au développement rural dans une optique territoriale et agroécologique, en plaçant particulièrement l'accent sur l'articulation entre les politiques en matière de production durable et de consommation responsable, de gestion des risques de catastrophes, d'assurance agricole, d'assistance technique, de vulgarisation et de communication rurale, de protection sociale et d'emploi agricole. - Continuer de renforcer les systèmes nationaux de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments et mettre au point des programmes consolidant les efforts régionaux de prévention, de contrôle et d'éradication des espèces envahissantes, des organismes nuisibles et des maladies. - Prêter une plus grande attention à l'importance que revêtent les forêts et les plantations forestières en matière de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique. - Ménager des espaces de dialogue politique et d'échange de données d'expérience entre les pays de la région afin de promouvoir une meilleure articulation entre les activités concernant l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe naturelle. - Reconnaître qu'il est important d'appuyer les systèmes nationaux de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments et de mettre au point des programmes consolidant les efforts régionaux visant à prévenir, lutter contre et éradiquer les espèces envahissantes, les organismes nuisibles et les maladies. - Appuyer la prévention et l'atténuation des risques et la réponse aux événements climatiques ou humains extrêmes, y compris le renforcement de la résilience, en prêtant une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité. - Approuver les stratégies de coopération triangulaire et de coopération Sud-Sud pour soutenir la mise en place de systèmes agroalimentaires durables et sains et contribuer à la réduction de la pauvreté rurale dans la région.